



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Confédération Française des Retraités (CFR) exige d'être entendue

Forte de 1,5 million d'adhérents, la CFR a demandé à deux reprises au Premier Ministre à être reçue par ses conseillers.

À ce jour elle a été éconduite.

Dans une période périlleuse pour la protection sociale, elle tient à faire valoir des propositions constructives. Les menaces se font de plus en plus pressantes notamment en ce qui concerne la retraite. C'est le cas plus précisément aujourd'hui des retraites complémentaires des salariés et retraités du secteur privé.

Quatre mois seulement après la publication de la dernière loi de réforme des retraites prétendant garantir l'avenir et la justice du système de retraite, le Premier Ministre s'est vu contraint d'annoncer des premières mesures de rééquilibrage des comptes des régimes de retraite.

La presse s'est récemment faite l'écho des mesures lourdes de conséquences, qui devront être prises prochainement par les conseils d'administration de l'AGIRC et l'ARRCO.

En ne frappant que les salariés et retraités du seul secteur privé ces mesures vont entraîner des discriminations inacceptables entre les différentes catégories d'actifs et de retraités.

La CFR réitère avec force l'urgence de procéder à une convergence des régimes vers un système de retraite universel.

Un tel système est le seul de nature à éviter toute discrimination, à pérenniser à long terme l'ensemble du système de retraite, et donc à rassurer les jeunes générations sur l'avenir de leur retraite.

La CFR n'est pas une force corporatiste participant au blocage du pays. Elle exige d'être traitée comme une institution bénéficiant d'un véritable statut de représentation.

Dans le cas contraire, les 1,5 million d'adhérents de la Confédération Française des Retraités ne supporteront pas d'être traités avec désinvolture et sauront s'en souvenir.

Fait à Paris, le 9 juillet 2014
N° 120